



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le six mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne Madame représentée par M. IPPOLITO Philippe

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 2 mars 2020

Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 9
Contre :
Abstention : 1

Délibération n° 2020-01D : Approbation du compte administratif 2019 de la commune et affectation de résultats

Le 1^{er} Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte administratif de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	937 926,55	1 015 526,59	688 716,72	
Recettes exercice	457 762,57	1 389 715,24	742 882,39	
Report ex antérieurs	0,00	63 444,41	169 038,11	
Résultat de clôture	-480 163,98	437 633,06	223 203,78	
Résultat à affecter				223 203,78
Besoin en Investissement		-42 530,92		
Report en fonct.				180 672,86

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 223 203.78 €,
- Un excédent d'investissement de 437 633.06 €, et un déficit de 480 163.98 € de restes à réaliser de 2019.

Il propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » 437 633.06 €, d'affecter en investissement au compte 1068 en « excédent de fonctionnement reporté » 42 530.92 € et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 180 672.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle,

APPROUVE le compte administratif 2019 de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2020 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 09/03/20
Et publication ou notification du 09/03/20



Le Maire

Roger MARIA